

• **Classe 1 : comporte toutes les activités socioculturelles** à l'exclusion des associations pratiquant des activités sportives (définies aux classes 2 et 3).

• **Classe 2 : comporte certaines activités sportives et notamment :** Aérobie, Athlétisme, Aviron, Badminton, Baseball, Basket-ball, Bi-cross, Billard, Boomerang, Boules, Bowling, Canoë, Cricket, Croquet, Cross-country, Culturisme, Culture physique, Curling, Danse, Escrime, Golf, Gymnastique avec agrès, Gymnastique volontaire, Handball, Handisport, Jeu de paume, Jogging, Kayak, Majorettes, Marche, Modélisme, Natation, Pêche, Pelote basque, Pétanque, Poids et Haltères, Quilles, Squash, Tennis, Tennis de table, Tir, Volley-ball, Water-polo, Yoga.

• **Classe 3 : comporte de plus que la classe 2, les activités sportives suivantes (présentant un caractère plus dangereux):** Arts martiaux, Boxe, Char à voile, Cyclotourisme, Cyclisme, Equitation, Football, Hockey sur gazon, Hockey sur glace, jujitsu, Joute lyonnaise, Joute parisienne, Judo, Karaté, Luge, Lutte, Patinage à roulettes, Roller, Skate board, Patinage sur glace, Pêche sous-marine, Planche à voile, Plongée sous-marine, Randonnée en montagne sans moyens artificiels, Raquette, Rugby, Ski alpin et de fond, Surfing, Traîneaux à chiens, VTT.

*En cas de doute, activités multiples ou particulières : Contacter la FFBA qui se positionnera dans les 5 jours ouvrés. Pour tout budget supérieur à 150 000€ et/ou 10 salariés, une étude tarifaire adaptée sera effectuée par la SMACL.*

**2) Cotisations annuelles:**

• **CONTRAT DE BASE :** Responsabilité Civile Générale, Défense Recours, Responsabilité Civile Dépositaire, Responsabilité Civile, Locaux Occasionnels d'Activités, Indemnisation des Accidents Corporels, Mandataires sociaux, Assistance.

Nombre d'adhérents	Cotisations TTC		
	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Jusqu'à 25 membres	33 €	-	-
Jusqu'à 50 membres	55 €	-	-
Jusqu'à 75 membres	87 €	87 €(minimum)	135 €(minimum)
Jusqu'à 100 membres	110 €	110 €	165 €
Au-delà de 100 membres et par tranche entière de 25 membres	+ 22 € par tranche	+ 30 € par tranche	+ 37 € par tranche

• **EXTENSION Annulation / Interruption de séjours et perte de bagages**

Montant de la prime TTC : 2% du coût annuel total TTC des voyages.

• **Option A : Assurance des locaux permanents:**

Surface développée	Cotisations TTC
Par tranche entière de 100 m <sup>2</sup> de locaux à assurer	36 €

• **Option B : Assurance des biens mobiliers :**

Capital souscrit	Cotisations TTC
Par tranche entière de 15 000 € du capital contenu	23 €

• **Extension Tous risques Informatique (en complément de l'assurance des biens mobiliers de l'option B)**

Capital souscrit	Cotisations TTC
Par tranche entière de 15 000 € du matériel à neuf	23 €

• **Extension Instruments de musique (en complément de l'assurance des biens mobiliers de l'option B)**

Instrument appartenant à l'association : Montant de la prime TTC : 1,50% de la valeur des instruments.

Instrument appartenant à l'association ainsi qu'aux adhérents: Prime TTC : 2,00% de la valeur des instruments.

(Valeur maximum 100 000€ et cotisation minimum de 22 €)

- **GARANTIE OPTIONNELLE Auto Mission** : 30 Euros TTC par personne assurée.  
Prise en charge de préjudices restant à la charge de responsables associatifs dans le cadre d'actions associatives. (malus, franchises, dommages,..)

- **GARANTIE OPTIONNELLE Véhicules A Moteur appartenant à l'Association** :

GENRE DU VEHICULE						
FORMULE DE GARANTIE COTISATION EN Euros TTC	Cyclos	Véhicules Légers	Fourgons	Remorques	Poids Lourds	Tondeuses Autoportées
FORMULE 1	55 €	265 €	400 €	70 €	645 €	45 €
FORMULE 2		290 €	440 €	75 €	840 €	55 €
FORMULE 3		460 €	705 €	140 €	1 665 €	80 €

FORMULE 1 : Responsabilité Civile / Défense Recours / Assistance / Garantie du conducteur

FORMULE 2 Responsabilité Civile / Défense Recours / Vol-actes de vandalisme / Incendie / Bris de Glaces / Assistance / Garantie du conducteur

FORMULE 3 Responsabilité Civile / Défense Recours / Vol-actes de vandalisme/ Incendie / Bris de Glaces / Dommages Tous Accidents / Assistance / Garantie du conducteur

- **Assurance Protection Juridique Association** : (CFDP Assurances Contrat 62432-...)

Une protection pénale de l'association  
 Une protection pénale et disciplinaire des personnes physiques  
 Une protection de l'Activité de l'association  
 Une protection patrimoniale de l'association

Par tranche de 100 adhérents : **39** Euros

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous questionner:

**FFBA — Service assurances**  
[www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)

Tèl: 03 89 43 36 44 / Fax: 03 89 59 19 97 Email: [contact@benevolat.org](mailto:contact@benevolat.org)